

**Assemblées Générales des Actionnaires
du vendredi 22 avril 2011 à 11h00**

Ordres du jour

Assemblée Générale Ordinaire

- 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire sur l'exercice 2010**
- 2. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat.**
Proposition de décision
Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010, en ce compris l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration, soit un dividende brut total de € 10.076.822 et des tantièmes à hauteur de € 170.000.
- 3. Décharge**
Proposition de décision
Décharge par vote séparé aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2010.
- 4. Nominations**
Proposition de décision
Nomination de SOGESTRA spRL (société en formation), représentée par Madame Nadine LEMAITRE, en qualité d'Administrateur indépendant. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2014.
- 5. Présentation des modifications à la Charte de Corporate Governance.**
- 6. Dans le cadre du financement du projet UP-site accordé par BNP PARIBAS FORTIS, approbation de la clause de remboursement anticipé obligatoire du credit revolving en cas de changement de contrôle tel que défini dans le « Prospectus Bond Issue » du 6 janvier 2010.**
Proposition de décision
Conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, approbation de l'article 8 de la convention de credit revolving contrat n° 245-5818141-77 destiné à financer partiellement le projet UP-site.
- 7. Acquisition et aliénation d'actions propres**
Proposition de décision
Proposition de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acquérir ou d'aliéner pour le compte de la société et en conformité avec l'article 620 du Code des Sociétés, des actions propres de la société à concurrence de maximum vingt pour cent (20%) du total des actions émises, au prix unitaire minimum de € 1,00 et maximum de dix pour cent (10%) supérieur à la moyenne des dix derniers cours de bourse précédant l'opération et d'autoriser les filiales de la société au sens de l'article 627 du Code des Sociétés à acquérir ou aliéner les actions de celle-ci aux mêmes conditions. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant cours à la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2011.
- 8. Pouvoirs**
Proposition de décision
Conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des décisions prises.

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Modification des statuts

Proposition de décision

Le Conseil propose de modifier les statuts afin de, principalement, les mettre en conformité avec le Code des Sociétés, tel que modifié par toute législation transposant la directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées ».

Les propositions de décision détaillées sont reprises dans la version longue du présent ordre du jour dans la section « Assemblée Générale » du site web Atenor (www.atenor.be).

2. Pouvoirs

Proposition de décision

Conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des décisions prises.